

## Note relative au cahier des charges de l'étude sur les besoins en eau du Tescou

---

### 1. Calendrier :

L'étude devra être conduite sous 2 mois à compter de la Commission thématique Eau du 25 septembre.

### 2. Objectifs :

L'étude confiée à l'Agence de l'eau, avec la participation des Départements du Tarn et de Tarn et Garonne et de la Région Occitanie, à la demande de l'Instance de Co-Construction (ICC) du projet de territoire Tescou du 9 septembre 2019, a pour l'objectif d'affiner les besoins agricoles en eau sur le bassin<sup>1</sup> et de les territorialiser ; pour cela, elle s'appuiera sur les contributions existantes des différents acteurs du projet de territoire : agence de l'eau, chambre d'agriculture du Tarn, APNE, services de l'Etat. Une analyse économique de ces besoins est attendue comme le demande l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019.

Il pourra être fait appel à des experts externes à la commission thématique « eau » et à l'ICC afin de donner les éclairages nécessaires à la bonne conduite de l'étude.

A partir de la caractérisation préalable des exploitations du bassin, l'étude identifiera les nouvelles productions valorisables et adaptées au contexte du territoire. Plusieurs scénarios de production, veillant à intégrer les principes de l'agroécologie et une utilisation efficiente de l'eau, seront développés.

La capacité des agriculteurs à assumer le coût d'accès à une nouvelle ressource en eau sera également évaluée (investissement et fonctionnement).

Quatre questions semblent pouvoir résumer la démarche à engager :

- Quels types d'agriculture et d'agriculteurs sont présents sur le territoire aujourd'hui ?
- Quels projets les agriculteurs envisagent-ils de développer ?
- Ces projets sont-ils créateurs de valeur ajoutée pour l'économie de leur exploitation et/ou pour le territoire ?
- Quels besoins en eau pour aller vers cette agriculture de demain ?

Les projets devront être cohérents avec les principes édictés dans les différents documents que sont le SDAGE Adour-Garonne, le Plan d'adaptation au changement climatique (PACC) et le plan d'action de l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne.

### 3. Moyens :

A partir de la localisation et de la caractérisation des exploitations agricoles du bassin (SAU, cultures présentes, irriguées et non irriguées, emploi, effectifs des cheptels,

---

<sup>1</sup> Besoins en eau hors besoins déjà identifiés au titre de la substitution (225 000 m<sup>3</sup>) et des besoins du milieu (200 000 m<sup>3</sup>)

orientation technique des exploitations, types d'accès à la ressource en eau, superficies équipées pour l'irrigation, commercialisation en circuits courts, signes de qualité,...), une typologie/profil d'exploitation sera définie ; elle devra prendre en compte la diversité des exploitations du territoire tout en simplifiant la représentation des différents systèmes.

Sur la base de cet état des lieux, quelques diagnostics d'exploitations par typologie seront réalisés afin d'évaluer les possibilités d'évolution des systèmes d'exploitation dans l'optique du développement et/ou l'émergence de productions créatrices de valeurs ajoutées pour l'agriculteur et le territoire (emplois, EBE, services environnementaux,...).

Ces scénarios devront s'appuyer sur la disponibilité actuelle de la ressource en eau (prenant en compte effet du changement climatique à l'horizon 2050) mais également intégrer les besoins supplémentaires en eau qui pourront être exprimés.

Cette analyse et les propositions qui en découleront devront être croisées avec les localisations et les aires d'activité des opérateurs des filières (rapprochement entre les zones de production, les sites de collecte et de transformation, capacité de ces opérateurs à absorber les nouvelles productions).

L'identification des cultures nouvelles et leurs possibles débouchés permettra de déterminer les besoins en eau associés. Le consentement et la capacité à payer le coût de l'irrigation par les agriculteurs seront nécessairement abordés (prix maximal au m<sup>3</sup> acceptable).

Pour rendre opérationnels et crédibles les éléments de cette étude, un engagement écrit des coopératives sur leur capacité à « absorber » les nouvelles productions (nature des cultures et volumes associés) sera nécessaire.

## **Esquisse de trame d'étude**

### **1) Caractérisation du secteur agricole**

- caractérisation et localisation des exploitations agricoles (EA) : SAU, cultures irriguées, non irriguées, types de matériels d'irrigation, cheptel, mode de conduite AB, mode de commercialisation,...
- objectif : bâtir une typologie des EA
- caractérisation pédoclimatique du territoire
  - climat
  - sols : et notamment réserve utile en eau des sols
- caractérisation des filières du territoire

### **2) Caractérisation du scénario agricole dans le cadre des productions actuelles**

- évolution de la disponibilité en eau du territoire et devenir des EA irrigantes (pérennité ou mutation des EA selon transmission)
- enquêtes auprès des EA types : 2 à 3 enquêtes par type d'exploitation  
objectif = identifier ce que font les exploitants et pourquoi ; et identifier comment les irrigants s'adapteraient à ce scénario
- évaluation des besoins en eau par territoires étudiés (cartographie) :
  - actuels en identifiant les assolements,
  - futurs avec intégration du changement climatique :
- réalisation du modèle technico-économique => reconstituer le revenu des EA irrigantes
- filières : identification des flux de production et de commercialisation, pour chaque filière identifier les enjeux liés à l'irrigation, ...
- proposition de mesures agro-écologiques par typologie d'exploitations.

### **3) Caractérisation des scénarios agricoles dans le cadre d'un développement économique maîtrisé**

- dimensionnement et spatialisation (cartographique) des besoins supplémentaires, cumulés à ceux nécessaires pour la sécurisation des besoins existants,
- bornage du coût d'accès à l'eau selon l'acceptation locale d'un prix maximum au m<sup>3</sup>,
- filières : identification des opportunités de production et de commercialisation,
- bénéfices attendus pour les nouvelles productions à irriguer (emplois, EBE, capacité à l'installation de nouveaux agriculteurs, ...)
- bénéfices attendus pour le territoire (dont services environnementaux),
- proposition de mesures agro-écologiques par typologie d'exploitations.

### **4) Analyse multicritère de comparaison des scénarios**

- Présentation des différents scénarii ci-dessus et des conséquences d'ordre volumétrique, globalement et par territoires étudiés,
- Mise à disposition de l'ensemble des éléments produits pour les intégrer dans le schéma de principe débattu en ICC.